



<http://www.sport-en-tete.fr>

# BOMBANNES 2024



BOMBANNES

**Du 12 au 18 mai 2024**

Présidente : Dr AGOSTINI Caroline – Secrétaire : M. LEREDDE Bruno – Trésorier Mr SOUVESTRE Patrick  
Mail : [contact@sport-en-tete.fr](mailto:contact@sport-en-tete.fr) - Site : <http://www.sportentete.fr> –



## Activités Physiques et Sportives en Santé Mentale

*Union Européenne*

# *Sport en Tête*

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

**Du 12 au 18 mai 2024**

**SPORT EN TÊTE** organise les rencontres nationales de sports collectifs au village des dunes, sur le domaine de **BOMBANNES (33)**.

Ces rencontres sont ouvertes aux structures de soin en santé mentale, adhérentes à Sport en Tête.

**Prix :** 385 € par personne (Du dîner du lundi soir au petit déjeuner du dimanche matin).  
+ Un prix forfaitaire d'inscription de 35 € par groupe, jusqu'à 9 personnes, et de 50 € pour 10 personnes et plus.

**Une caution** de 80 € sera demandée, à chaque groupe, le jour de l'arrivée (restituée au départ, après l'inspection des chambres).

**ORGANISATION** : Les rencontres, dans les différentes disciplines, se dérouleront sous la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de SPORT EN TÊTE, présents à Bombannes.

Le programme définitif de la semaine sera établi, après réception des inscriptions dans les différentes disciplines.

**HÉBERGEMENT** : Il se fait en appartements, attribués en fonction du nombre de participants par établissement. La répartition sera effectuée par les organisateurs.

Les capacités d'hébergement sont limitées à 60 places et les réservations seront réalisées par ordre d'inscription.

**Votre inscription ne pourra être validée qu'après règlement de la cotisation 2024 à Sport en Tête.**

\*\*\*\*\*

Les participants sont invité(e)s à apporter frisbees, ballons, maillots de bain, chasubles.

L'accueil des groupes aura lieu à partir de **16 heures, le dimanche 12 mai 2024, dans le hall d'accueil.**

Au plaisir de vous accueillir.

Pour l'équipe de SPORT EN TÊTE

Le secrétaire  
LEREDDE Bruno



Activités Physiques et Sportives en Santé Mentale  
*Union Européenne*  
*Sport en Tête*

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

# Séjour Multisports

**BOMBANNES (Gironde)**

**(Du 12 au 18 mai 2024)**

\*

**Situation géographique** : Domaine de loisirs de la commune de Carcans dans les Landes du Médoc.

**Activités proposées** : Beach Volley, Ultimate, Water-Polo, Pétanque, Foot.

**Objectifs** : Améliorer la santé physique et psychique des patients.

Aspect sportif : redonner le goût de l'exercice, mesurer les difficultés, les limites corporelles, les déficits, l'émulation de groupe, les progrès.

Aspect relationnel : esprit d'équipe, coopération, échanges d'impressions, émotions, respect des règlements et des décisions. Echanges inter-hôpitaux.

\*



Activités Physiques et Sportives en Santé Mentale  
*Union Européenne*

*Sport en Tête*

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

**RENCONTRES NATIONALES DE BOMBANNES**  
*Du 12 au 18 mai 2024*

**PROGRAMME**

- **DIMANCHE** *de 15 h à 18 h30 :* *Accueil des groupes dans le hall du village club*  
*12 mai* *19 h 30 :* *Repas*  
*20 h 30 :* *Réunion des responsables et représentants de groupes*
- **LUNDI** *Matin* *Water-Polo et Beach Volley (2 groupes)*  
*13 mai* *Après-midi* *Water-Polo et Beach Volley (2 groupes)*
- **MARDI** *Matin* *pétanque*  
*14 mai* *Après-midi* *Ultimate*
- **MERCREDI** *Matin* *Activités libres, à l'appréciation des groupes*  
*15 mai* *Après-midi* *Foot*
- **JEUDI** *Matin* *Fin des qualifications*  
*16 mai* *Après-midi* *Finales*
- **VENDREDI** *Matin* *pétanque*  
*17 mai* *Après-midi* *Activités libres à l'appréciation des groupes*  
*18 h 00 :* *Remise des récompenses au théâtre suivie d'un vin d'honneur*  
*20 h00 :* *Dîner - Animation*
- **SAMEDI** *Matin* *Départ des groupes après le petit déjeuner*  
*18 mai*

**PROGRAMME PRÉVISIONNEL POUVANT ÊTRE MODIFIÉ PAR SPORT EN TÊTE, POUR DES RAISONS QUI SERAIENT JUGÉES NÉCESSAIRES AU BON DÉROULEMENT DES RENCONTRES ET SELON LA METEO.**

# REGLES AMENAGEES ET LIEUX DES ACTIVITES

## ★ BEACH VOLLEY :

Plage de l'étang de BOMBANNES (2 mns à pied).

- Les équipes se composent de 3 ou 4 joueurs (1 encadrant possible) ;
- Le terrain est à délimiter (16 m X 8 m) ;
- Un match se joue en 2 sets de 15 points, sans qu'il faille 2 points d'écart (on comptabilise le nombre de points marqués pour établir les classements) ;
- Chaque équipe a droit à 3 touches de balle, contre compris. La seconde touche de balle peut être faite par le joueur qui a fait le contre ;
- Le ballon peut être frappé par toutes les parties du corps ;
- Le joueurs tournent au service, mais ensuite ils se placent où ils veulent ;
- Une seule tentative de service est permise par engagement ;
- Les fautes sont à l'appréciation de l'arbitre ;
- Les changements de joueurs sont libres, après en avoir informé l'arbitre.

## ★ ULTIMATE :

Terrain de foot à Carcans ou sur la plage de Bombannes.

- 2 équipes de 5 à 7 joueurs en général (1 encadrant possible). Les dimensions du terrain est à déterminer par les responsables. On le délimite par des plots, avec, à chaque extrémité une zone d'en-but.  
On marque un point en lançant le disque à un joueur de son équipe, qui l'attrape dans la zone d'en-but, vers où on attaque.
- Le premier engagement se fait du milieu du terrain, les joueurs se plaçant comme au basket ;
- Après chaque point, l'équipe qui vient de marquer engage de sa ligne de but, tous ses joueurs devant être sur cette ligne (l'objectif est d'envoyer le frisbee le plus loin possible) ;
- Les joueurs peuvent bouger à leur guise, sauf au moment où ils attrapent le frisbee, et jusqu'au moment où ils le lancent (ils peuvent tourner sur eux-mêmes, en gardant un des pieds fixe au sol) ;
- Le frisbee change d'équipe lorsqu'il tombe par terre (sauf si c'est l'équipe défendante qui le fait tomber. Le frisbee alors lui revient) ;
- Il est interdit de se passer le frisbee de main à main ;
- L'équipe qui défend n'a pas le droit de toucher les autres joueurs, et notamment celui qui lance et celui qui attrape le frisbee. Par contre elle peut les gêner par des gestes. Un seul joueur défensif peut marquer le possesseur du frisbee. Il n'a pas le droit de toucher au frisbee tant qu'il est dans les mains du lanceur ;
- Une fois qu'il a attrapé le frisbee, le joueur a droit de le garder au maximum 10 secondes (il n'a pas le droit de se lancer) ;
- Les changements de joueurs sont libres, après en avoir informé l'arbitre ;
- Il est proposé 2 mi-temps de 8 minutes.

## ★ WATER-POLO :

Piscine de Bombannes.

- 5 joueurs par équipes, au maximum (1 encadrant possible) ;
- Les changements de joueurs sont libres, après en avoir informé l'arbitre ;
- Chaque équipe, dès qu'elle prend possession de la balle (interception, engagement, touche) dispose de 30 secondes pour tirer au but ;
- Les joueurs peuvent bouger à leur guise, sauf au moment où ils attrapent le ballon, et jusqu'au moment où ils le lancent ;
- L'équipe qui défend n'a pas le droit de toucher les autres joueurs, et notamment celui qui lance et celui qui attrape le ballon. Par contre elle peut les gêner par des gestes. Un seul joueur défensif peut marquer le possesseur du ballon. Il n'a pas le droit de toucher au ballon tant qu'il est dans les mains du lanceur ;
- Lorsqu'une occasion de but est déjouée par une faute, il y a pénalty ;
- L'engagement initial revient à l'équipe qui arrive la première sur le ballon, disposé au milieu d terrain. Les engagements suivants sont effectués par les gardiens de but ;
- Il est proposé 2 mi-temps de 5 minutes.